



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
20 JUILLET 2016

Transmission en Préfecture	21 JUIL. 2016
Date Réception	

Le vingt juillet deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 13 juillet 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, , Jacques GAÏOLI, Jocelyne PASTOR, Emma Le MAOUT, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Sylvie BOUDOU, Corinne ARCHAMBAULT, Catherine PIAT, Fabrice MATTEI, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Jean-Marie DENORME à Fabrice MATTEI, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

ABSENTS : Claire CARLINO, Jacques BUCKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Emma Le MAOUT

DELIBERATION N° 2016-082	Ressources Humaines Suppression d'un emploi à temps complet de Chargé de mission vie locale, culture et vie associative créé par
-----------------------------	---

délibération n°2008-94 du 27 juin 2008 occupé par « Le responsable des actions culturelles de la commune et planification » titulaire du grade d'attaché territorial

Berger
Levrault
16_082-DE

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du **28 avril 2016**

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **15 juin 2016**,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi à temps complet de **Chargé de mission vie locale, culture et vie associative** créé par délibération n°2008-94 du 27 juin 2008 et occupé par « Le responsable des actions culturelles de la commune et planification » titulaire du grade d'attaché territorial et ce par mesures d'économies.

En effet, dans le cadre de la réduction des dépenses de fonctionnement, le choix de la municipalité a été, dès son arrivée, de revoir à la baisse les dépenses de fonctionnement de la commune en réduisant le niveau d'encadrement des services et en adaptant la politique culturelle existante à l'orientation qu'elle souhaitait lui donner sur son territoire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée,

- La suppression d'un emploi à temps complet de Chargé de mission vie locale, culture et vie associative créé par délibération n°2008-94 du 27 juin 2008 et occupé par « Le responsable des actions culturelles de la commune et planification » titulaire du grade d'attaché territorial.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1^{er} août 2016**,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché

- ancien effectif : **3**

- nouvel effectif : **2**

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/07/2016

Reçu en préfecture le 21/07/2016

Affiché le

Breger
Levrault

ID : 013-211300504-20160720-DB2016_082-DE

APPROUVE La suppression d'un emploi à temps complet de Chargé de mission vie locale, culture et vie associative créé par délibération n°2008-94 du 27 juin 2008 et occupé par « Le responsable des actions culturelles de la commune et planification » titulaire du grade d'attaché territorial.

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée

La présente délibération est adoptée par 15 voix pour, 7 contre (Catherine PIAT, Fabrice MATTEI, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI) et 5 abstentions (Mireille AMEN, Sylvie BOUDOU, Hervé SUGNER, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Christine BENOIST LEFEBVRE)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Lambesc,



Bernard RAMOND

Envoyé en préfecture le 21/07/2016

Reçu en préfecture le 21/07/2016

Affiché le



ID : 013-211300504-20160720-DB2016_082-DE

